

RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00687
Numéro SIREN : 823 960 448
Nom ou dénomination : 2CLM

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2022 sous le numéro de dépôt 583



Greffe du tribunal de commerce de Bastia
Palais de Justice - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX
Téléphone : 0495348470
www.greffe-tc-bastia.fr - www.infogreffe.fr

AL/2016 B 00687
CABINET CEC
MAISON LANFRANCHI
20290 LUCCIANA

Nos références : AL/2016 B 00687

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 2CLM

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

69 LOTISSEMENT SAINT-FRANÇOIS 2
20620 BIGUGLIA

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 823960448 R.C.S Bastia

Le greffier soussigné constate le 25/01/2022 le dépôt, enregistré sous le numéro 2022/583, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 25/01/2022

Le greffier

Maître Nicole CASANOVA



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2CLM</u>					Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise <u>69 Lot Saint François 2 20620 BIGUGLIA</u>							
Numéro SIRET* <u>8 2 3 9 6 0 4 4 8 0 0 0 1 2</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
					Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*		028	030	154 048	70 853	83 195
	Immobilisations financières* (1)		040	042	715		715
	Total I (5)		044	048	154 763	70 853	83 910
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	56 355		56 355
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	572 838		572 838
		Autres* (3)	072	074	152 398		152 398
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086			90 397
	Charges constatées d'avance *		092	094			
	Total II		096	098			871 989
	Total général (I + II)		100	112	026 753	70 853	955 899
PASSIF					Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			100	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			57 173	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			318 323	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			376 596	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			13 016	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			266 772	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169			299 513	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			579 303		
Total général (I + II + III)		180			955 899		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	15 041	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 889	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

COPIE CONFORME
ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2CLM		Néant <input type="checkbox"/>				
A - RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209	210			
	Production vendue	} biens	et livraisons	215	214			
			} services*	intracommunautaires	217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222			
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230	36 889			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	2 126 502			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	750 912		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 10 392... - immobilier : 40 639...)			242	626 478		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	5 596		
	Rémunérations du personnel*				250	238 896		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	110 127		
	Dotations aux amortissements*				254	24 326		
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		262	40		
		} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 756 378			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	370 124		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280			
	Produits exceptionnels			(IV)	290			
	Charges financières			(V)	294			
	Charges exceptionnelles	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	2 500	
			} dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					348
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	49 301		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	318 323		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	318 323	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cples-cfis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	51 801	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	177 351	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	177 351	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
				Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	192 773	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	192 773	372	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2CLM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 955 900 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 318 323 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

Règles et méthodes comptables

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	139 722	14 326		154 049
Immobilisations financières		715		715
Total	139 722	15 041		154 764
Amortissements & provisions				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	46 527	24 326		70 853
Immobilisations financières				
Total	46 527	24 326		70 853
ACTIF NET				83 911

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 725 952 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	715		715
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	572 838	572 838	
Autres	152 398	152 398	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	725 952	725 237	715
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 Euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 566 287 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	266 773	266 773		
Dettes fiscales et sociales	299 514	299 514		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Total	566 287	566 287		

Notes sur le bilan

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 620
Charges sociales - charges à payer	42 000
Taxe à payer	2 400
Total	46 020

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	2 089 613	100,00	788 353	100,00	1 301 260	165,06
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance	782 534	37,45	325 838	41,33	456 696	140,16
MARGE DE PRODUCTION	1 307 079	62,55	462 514	58,67	844 565	182,60
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	2 089 613	100,00	788 353	100,00	1 301 260	165,06
MARGE BRUTE GLOBALE	1 307 079	62,55	462 514	58,67	844 565	182,60
Autres achats et charges externes	594 857	28,47	239 774	30,41	355 083	148,09
VALEUR AJOUTEE	712 222	34,08	222 741	28,25	489 481	219,75
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	5 597	0,27	576	0,07	5 021	872,07
Charges de personnel	349 024	16,70	170 549	21,63	178 475	104,65
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	357 602	17,11	51 616	6,55	305 985	592,81
Reprises s/ charges et Transferts	36 739	1,76	500	0,06	36 239	NS
Autres produits	150	0,01	27		124	457,78
Dot. amortissements et provisions	24 326	1,16	26 641	3,38	-2 315	-8,69
Autres charges	41		1		39	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	370 124	17,71	25 501	3,23	344 624	NS
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	370 124	17,71	25 501	3,23	344 624	NS
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	2 500	0,12			2 500	
Résultat exceptionnel	2 500	0,12			2 500	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	49 301	2,36	956	0,12	48 345	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	318 323	15,23	24 545	3,11	293 779	NS

Bilan détaillé passif

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Capital		
101000 - Capital	1 000,00	1 000,00
	1 000,00	1 000,00
Réserves		
106100 - Réserve légale	100,00	100,00
106800 - Autres réserves	57 173,12	204 057,40
	57 273,12	204 157,40
Résultat de l'exercice	318 323,32	24 544,72
TOTAL RESSOURCES PROPRES	376 596,44	229 702,12
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses		
455100 - Cc adhar		22 270,60
		22 270,60
Fournisseurs		
401000 - Fournisseurs	265 152,79	126 232,00
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	1 620,00	1 140,00
	266 772,79	127 372,00
Avances & acomptes		
419100 - Clients - acomptes sur commandes	13 016,92	
	13 016,92	
Dettes fiscales & sociales		
421000 - Personnel - rémunérations dues	10 103,87	7 865,79
425000 - Personnel - avances et acomptes	11,19	
431000 - Sécurité sociale	43 307,08	11 556,00
437200 - Caisse de retraite salariés	3 942,22	
437300 - Retraite pro btp		10 139,03
437400 - Caisse de congés payés	28 138,63	
437500 - Ci btp		12 160,83
438600 - Charges sociales - charges à payer	42 000,00	
442100 - Prelevement a la source	46,88	44,25
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	49 280,00	956,00
445711 - Tva collecté 10% débits	108 234,05	21 888,57
445712 - Tva collectée 20%	81,92	81,92
445790 - Tva coll autolliquidation	11 968,00	2 754,93
448600 - Taxe à payer	2 400,00	811,77
	299 513,84	68 259,09
TOTAL DETTES	579 303,55	217 901,69
TOTAL	955 899,99	447 603,81

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8 2 3 9 6 0 4 4 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2CLM

ADRESSE (voie) 69 Lot Saint François 2

CODE POSTAL 20620

VILLE BIGUGLIA

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ADHAR Prénom(s) CHAIB
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 20081979 N° Département 99 Commune TEMSAMANE Pays
 Adresse : N° Voie LOT SAINT FRANCOIS
 Code Postal 20620 Commune BIGUGLIA Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

II - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	24 544	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	24 544
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		24 544

I - RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS, GÉRANTS, PROPRIÉTAIRES, SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	9	

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K - CADRE DE CONCORDANCE ENTRE REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET REPRÉSENTATION DES ASSOCIÉS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	233 564	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

S.A.S.U 2 CLM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 1 000.00 €

69 LOTISSEMENT SAINT - FRANCOIS

20 620 BIGUGLIA

RCS DE BASTIA : 823 960 448

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juin, à quatorze heures,

L'actionnaire de la société s'est réunie en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la présidence.

Est présente ou représentée :

- Monsieur ADHAR Chaïb 100 actions

Soit un total de 100 actions

Sur les cent (100) actions composant le capital social.

Madame ABADI Laïla préside la séance en sa qualité de Président.

Elle constate en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions sociales.

Madame le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce sont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Approbation des comptes et affectations des résultats ou pertes,
- Quitus de la gérance,
- Questions diverses.

Madame le Président donne ensuite lecture des rapports de la présidence et ouvre les discussions.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution

La collectivité des associés approuvant les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, décide d'affecter le résultat bénéficiaire dudit exercice s'élevant à 318 323.00 € comme suit :

- Report à nouveau 318 323.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus aucunes résolutions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

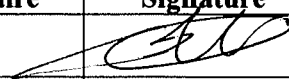
Le Président (ABBADI Laïla)



S.A.S.U 2 CLM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 1 000.00 €
69 LOTISSEMENT SAINT - FRANCOIS
20 620 BIGUGLIA
RCS DE BASTIA : 823 960 448

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

Actionnaires	Actions*	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur ADHAR Chaïb	100	100		
Total sur les 100 parts composant le capital social	100 PP	100 PP		

*PP = Pleine propriété

La présidence soussignée certifie exacte la feuille de présence, faisant apparaitre que l'actionnaire est présente ou représentée, totalisant 100 actions sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachés les 100 voix.

La Présidence



S.A.S.U 2 CLM

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 1 000.00 €
69 LOTISSEMENT SAINT - FRANCOIS
20 620 BIGUGLIA
RCS DE BASTIA : 823 960 448**

**TEXTE DE RESOLUTION PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuvant les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, décide d'affecter le résultat bénéficiaire dudit exercice s'élevant à 318 323.00 € comme suit :

- Report à nouveau 318 323.00 €

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce prend acte purement et simplement.

Le Président (ABBADI Laïla)

